



Arrêté 2025-08-02

COMMUNE DE TROISVILLES

ARRÊTÉ

Portant modification des limites de l'agglomération de sur la voie communale n°304  
Chemin d'Inchy à Troisvilles

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;  
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-2, R 411-8 et R 411-25 ;  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I – 5e partie - signalisation d'indication ;

Considérant que la zone agglomérée située le long de la voie communale n°304, Chemin d'Inchy à Troisvilles, s'est étendue et a bien le caractère de rue jusqu'à cinq mètres après le franchissement du pont sur l'Erclin, dans le sens Troisvilles - Inchy

ARRETE

**Article 1 :** Les limites de l'agglomération de Troisvilles, au sens de l'article R 110.2 du code de la route, sont fixées cinq mètres après le franchissement du pont sur l'Erclin dans le sens Troisvilles-Inchy sur la voie communale n° 304, chemin d'Inchy à Troisvilles.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - livre I - 5e partie - signalisation d'indication - sera mise en place à la charge de la commune.

**Article 3 :** Les dispositions définies par l'article 1er du présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Troisvilles.

**Article 5 :** Monsieur le Maire de Troisvilles et Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Cateau-Cambrésis seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

**Article 6 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, 143 Rue Jacquemars Gielée 59800 LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Fait à Troisvilles, le 1<sup>er</sup> août 2025.

Le Maire TROISVILLES  
Jérémy  
  
(Nord)